

Paris, le 3 juillet 2017

**Note commune CPU / CDEFI / CGE / Forum Campus France**

**sur les mesures nécessaires pour accroître l'attractivité des établissements français  
d'enseignement supérieur**

Selon l'Unesco, le nombre d'étudiants en mobilité diplômante dans le monde a été multiplié par deux en douze ans, passant de 2.170.000 en 2002 à 4.300.000 en 2014. Si 235.000 étudiants internationaux étaient présents en 2015 en France, dont 73% dans les universités et 27% dans les écoles, notre attractivité s'affaiblit. Après plusieurs années comme troisième pays de destination, derrière les USA (842.000 étudiants) et le Royaume-Uni (428.000), la France vient de passer à la quatrième place derrière l'Australie (266.000).

Au-delà de ce groupe de pays anglo-saxons, à l'approche commerciale avérée et au système d'enseignement supérieur globalement payant, dans lequel on peut également inclure le Canada, de nouveaux acteurs se distinguent par une progression très rapide quant à l'accueil d'étudiants étrangers. Alors que la France n'a progressé que de 11 % de 2009 à 2014, l'Arabie Saoudite (+260 %, passant du 277<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> rang d'accueil), la Turquie (+120 %), la Chine (+77%, passant au 9<sup>ème</sup> rang d'accueil) ou la Russie (+64,5 %, passant du 6<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> rang d'accueil devant l'Allemagne), montrent une dynamique en accélération. Pour ces pays, l'accueil d'étudiants étrangers ne relève pas d'une logique marchande mais d'une politique de déploiement de leur influence économique, politique, culturelle ou religieuse, selon des logiques de voisinage régional (Russie, Turquie) ou de ciblage spécifique sur le continent africain (Chine, Arabie Saoudite). L'Arabie Saoudite se démarque par une politique de bourses d'études islamiques extrêmement soutenue, non seulement en direction des étudiants africains, continent où nous perdons progressivement de l'influence, mais également en direction des étudiants européens eux-mêmes.

Les chiffres de la mobilité liée au programme Erasmus+ suivent la même tendance. Alors que la France était précédemment le deuxième pays d'accueil des boursiers, derrière l'Espagne, elle est désormais passée à la quatrième place en accueillant 29.558 étudiants Erasmus en mobilité. En 5 ans, la France a pourtant progressé de 28%, mais à un rythme moindre que l'Allemagne ou le Royaume-Uni, qui la dépassent désormais.

Bien que ces grandes données puissent être approfondies, il s'agit d'une évolution préoccupante, et en grande partie liée à la régression constante des moyens attribués tant au financement de la mobilité des étudiants étrangers qu'à leur accueil au sein des établissements français. Notre décrochage face à nos concurrents historiques est évident et, faute de mesures adéquates, l'apparition de nouveaux acteurs ne pourra que confirmer cette tendance.

Une forte attractivité de son enseignement supérieur est, pour la France, gage du maintien de son influence, de l'affirmation de ses valeurs, de la diffusion de sa langue et de son développement économique différé ou immédiat. A ce titre, il est important de rappeler que le séjour des étudiants

étrangers en France génère un apport économique dépassant les 4,6 milliards d'euros par an, et un solde net de plus de 1,7 milliards d'euros par an.

Partant de ces constatations et de l'urgence à y répondre, les trois conférences d'établissements et Campus France proposent solidairement 6 ensembles de mesures concrètes pour accroître l'attractivité des établissements français d'enseignement supérieur :

### **1. Le renforcement des bourses du gouvernement français**

Alors que les bourses du gouvernement français ont été quasiment divisées par deux en 12 ans, passant de 133 millions d'euros en 2004 à 71 millions d'euros en 2016, nous préconisons un retour des moyens à un niveau égal à celui de l'année 2004.

Une réflexion complémentaire devrait également permettre de mieux définir les stratégies de déploiement de ces bourses au regard des priorités nationales et internationales, et de celles des établissements, tant en termes de cibles géographiques que de niveaux ou de champs concernés.

### **2. Une campagne mondiale de communication**

Au-delà des bourses, c'est aussi une bataille de communication qu'il faudra engager, en développant un marketing de la destination France aussi dynamique que celui de nos concurrents directs. Pour exemple, nous soulignons les campagnes « *Education is Great Britain* », financée à hauteur de 6 millions d'euros par Education UK, « *Future unlimited* » de Austrade ou « *A world-class education – Think new* » de New Zeland Education.

Des moyens fléchés seront nécessaires pour conduire des campagnes de marketing et assurer tant leur projection sur de grands supports mondiaux que leur relai quotidien au sein du réseau français à l'étranger. Ces campagnes devront relayer et appuyer l'émergence de grandes marques françaises de l'ESR, dont la visibilité se joue désormais à l'échelle des regroupements, des établissements fusionnés ou des grands réseaux. Alors que le système français n'est pas toujours lisible aux yeux des partenaires étrangers, ces entités, par leur taille, leur densité et leur lisibilité doivent constituer des marqueurs forts de notre communication globale.

### **3. Une augmentation des moyens alloués aux établissements pour l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers**

La qualité de l'accueil au sein des établissements est un des facteurs cruciaux de notre attractivité. En contexte de tension budgétaire, il leur est impossible de hisser leurs dispositifs au niveau de leurs concurrents internationaux : primo-accueil, enseignement du français, accompagnement pédagogique, animation culturelle, insertion sociale, suivi sanitaire, etc., sont autant de dossiers pour lesquels nous apparaissions comme une destination de deuxième zone malgré l'excellence des formations par ailleurs proposées. Un nouveau saut qualitatif et quantitatif doit également être produit dans la politique de logement pour les étudiants et chercheurs internationaux.

De leur côté, les établissements accéléreront leur participation aux guichets uniques mutualisés existants, et en susciteront partout où ils font encore défaut, en association aux services de l'état, aux opérateurs et aux collectivités localement concernées. L'accueil doit devenir une compétence transversale et collaborative sur les grands sites, sans pour autant contredire les actions que les établissements mènent par ailleurs, au plus près des spécificités de leur public.

#### **4. Une simplification des processus de candidature et le développement de formations innovantes**

Les procédures administratives pour étudier en France, bien que progressivement améliorées, restent encore compliquées et parfois sources de confusion pour les candidats aux études en France. La procédure « Etudes en France » doit être redéfinie et mieux tenir compte des procédures de candidature en ligne développées par les établissements. Leur autonomie en matière de recrutement doit être réaffirmée et les espaces Campus France doivent être délestés d'un contrôle d'opportunité redondant, pour mieux se consacrer à la promotion de notre enseignement supérieur et au conseil aux étudiants et aux chercheurs.

Les établissements doivent également pouvoir tester de nouvelles formations, présentielles ou distancielles, à destination des étudiants étrangers. Il s'agira notoirement, mais non exclusivement, de proposer des formations préparatoires aux formations existantes. Des années « zéro » peuvent être testées aux niveaux pré-L, pré-M et pré-D. Leur impact sur notre attractivité et sur la réussite des étudiants serait significatif et les établissements devront pouvoir en déterminer librement les droits d'inscription.

Les établissements doivent par ailleurs s'engager dans le développement des formations délivrées en anglais ou en une autre langue étrangère, qui doivent être autorisées à tous les niveaux d'enseignement. La tension entre préservation de la francophonie et développement de l'enseignement en anglais doit être dépassée, l'attraction de talents non-francophones en France étant également un moyen d'assurer notre influence et notre compétitivité dans le monde d'aujourd'hui.

Par ailleurs, le débat sur la modulation des droits de scolarité nationaux entre étudiants issus de l'Union Européenne et étudiants extra-communautaires, d'autant plus clivant qu'il n'a jamais fait l'objet d'une étude approfondie, devra être mené clairement et sereinement, sans préjuger de leurs conclusions.

#### **5. Une simplification du séjour des étudiants et jeunes chercheurs étrangers**

Dans le contexte global décrit en introduction, nous soulignons particulièrement la situation de la mobilité doctorale. Celle-ci connaît une baisse amorcée depuis 2011 (-4,4 %), et la réflexion quant aux bourses du gouvernement français doit intégrer une attention prioritaire sur ce niveau. Mais elle doit aussi être complémentaire d'une réflexion sur les conditions de séjour, sur l'aide apportée aux laboratoires les accueillant, et sur la standardisation d'un niveau de bourse qui leur garantisse un niveau de vie égal à celui des doctorants français titulaires d'un contrat doctoral, soit au minimum 1 758 € brut / mois. L'accès au statut d'étudiant entrepreneur, non seulement en doctorat mais également aux niveaux précédents devra être proposé à tous les étudiants étrangers démontrant un projet cohérent et porteur de développement en France.

Une attention devra également être portée au public des chercheurs, postdoctorants ou confirmés, dont l'accueil souffre encore de modalités réglementaires contraignantes, tant du point de vue de leur droit au séjour que de leur fiscalité. Des modalités de visas de circulation automatiques doivent être testées, les séjours doivent être encore mieux facilités, en intégrant une éventuelle dimension familiale, et les phénomènes de double cotisation doivent être abolis. Ces propositions, et d'autres, ont été développées dans un courrier remis cette année par le Président du Forum Campus France à Monsieur Thierry Mandon et annexé au présent document. Les mesures qui y sont détaillées, qui attendent toujours une réponse, semblent prioritaires à l'heure d'une mobilisation nationale pour notre attractivité scientifique, initiée par les récentes déclarations du Président de la République.

## **6. Développer la mobilité sortante des étudiants français**

La mobilité sortante des étudiants français évolue de manière positive. En 2017, les étudiants français sont devenus les premiers à partir dans le cadre des échanges Erasmus+, avec 39 985 étudiants, soit +55% en 5 ans et 14% du total des étudiants Erasmus en mobilité. Pour la mobilité diplômante, la France est le sixième pays de mobilité sortante au monde, notamment derrière les géants asiatiques, mais aussi une Allemagne finançant fortement ses étudiants. Cette mobilité représente aujourd'hui 78 675 étudiants, et une évolution de +37% en cinq ans. Ces chiffres peuvent encore être améliorés, et masquent également la profonde inégalité entre étudiants des universités et des écoles, ces derniers étant 81% à connaître une expérience internationale, contre 26% pour les premiers. Un programme national de bourses de mobilité d'échange ou de stage doit être mis en place, dont l'ambition pourrait être de parvenir à doubler, en cinq ans, la mobilité des étudiants français.

Ces mesures de financement devront être accompagnées de mesures d'incitation et de communication. Elles devront aussi s'accompagner d'une réflexion sur la mise en relation constante des questions de mobilités entrantes et sortantes dans tous les dispositifs publics mis en place. Cette interrelation des types de mobilité, déjà au cœur de notre relation à nos partenaires étrangers, et mise en œuvre au sein des mêmes services au sein des universités, est la condition d'échanges réciproques et se dynamisant mutuellement.

Par cette série de propositions, la CPU, la CDEFI, la CGE et le Forum Campus France soulignent la nécessité d'une stratégie et d'un effort public portés au niveau du contexte et des enjeux internationaux décrits. Les signataires réaffirment également tout leur engagement, et leur résolution de participer pleinement à cette mobilisation en faveur de l'attractivité de l'enseignement supérieur français.

**Pour la Conférence des Présidents d'Université**

**Son Président, Gilles Roussel**

**Pour la Conférence des Directeurs des Ecoles  
Françaises d'Ingénieurs**

**Son Président, Armel de la Bourdonnaye**

**Pour la Conférence des Grandes Ecoles**

**Sa Présidente, Anne-Lucie Wack**

**Pour le Forum Campus France**

**Son Président, Khaled Bouabdallah**